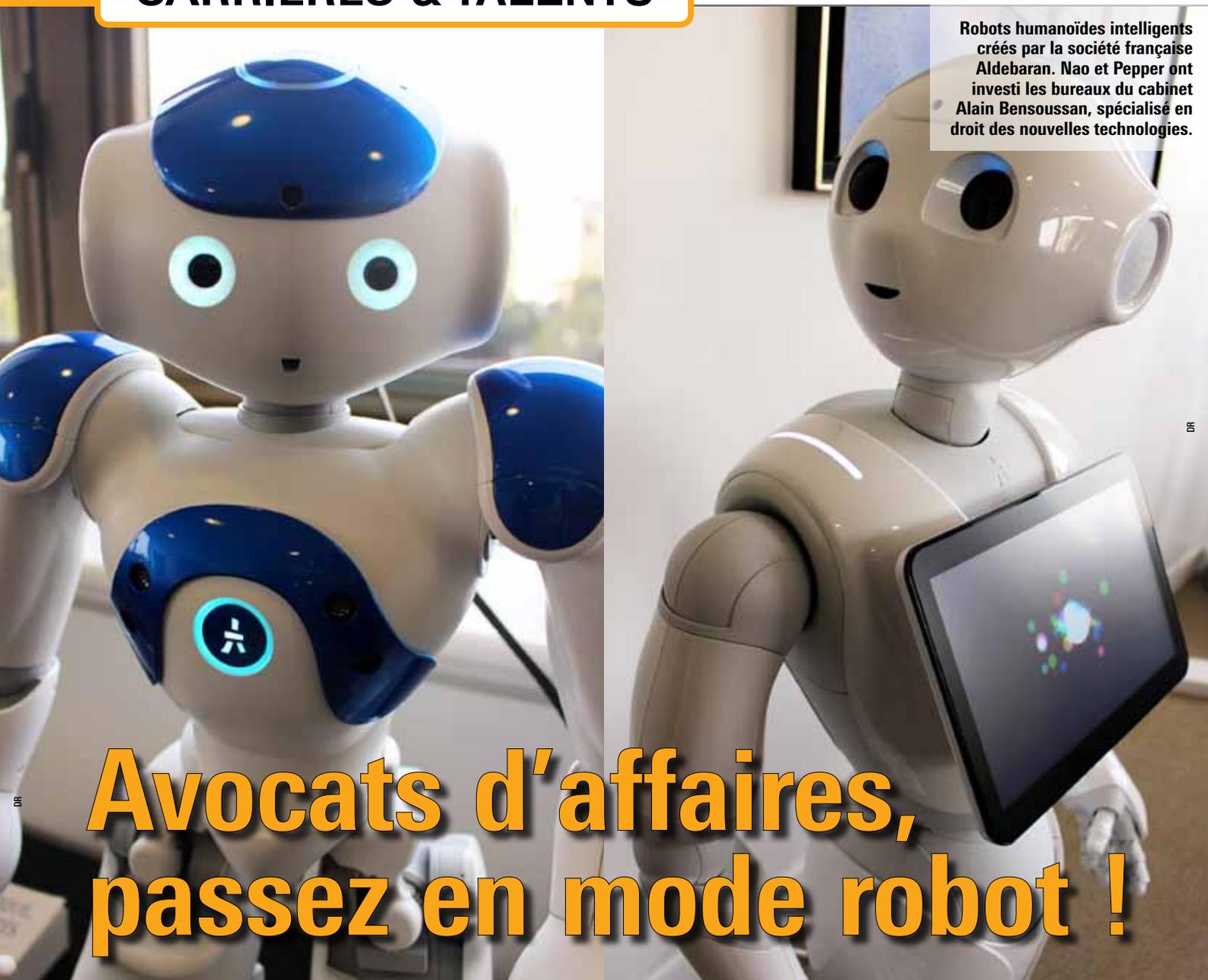


Robots humanoïdes intelligents créés par la société française Aldebaran. Nao et Pepper ont investi les bureaux du cabinet Alain Bensoussan, spécialisé en droit des nouvelles technologies.



Avocats d'affaires, passez en mode robot !

« Legaltech » ou machines innovantes, l'intelligence artificielle fait une percée au sein des cabinets où elle transforme la façon de travailler.

<http://www.agefi.fr/emploi>

PAR CHLOÉ ENKAOUA

L'essor des technologies et l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) sont en train de révolutionner le métier d'avocat d'affaires. Selon une récente étude de Markets and Markets, l'IA sera portée par une croissance de plus de 62 % par an d'ici à 2022. Une tendance qui va bouleverser les professionnels du droit : en leur permettant d'obtenir de fines statistiques, d'automati-

ser des tâches simples comme la recherche de données jurisprudentielles, ou encore de générer des documents juridiques en vue de réduire les coûts de fonctionnement de leurs structures et de consacrer davantage de temps à la relation client et aux tâches plus stratégiques. A vrai dire, ces tendances sont déjà visibles.

Une concurrence relative

En France, les start-up juridiques (« legaltech ») telles que Legalstart (*lire aussi le témoignage d'Alexis Aronio de Romblay*),

Captain Contrat, Rocket Lawyer, ou encore Legalzoom, sont emblématiques de cette (r)évolution. Leur point commun ? Mettre à disposition des particuliers et des entreprises des documents juridiques en ligne (statuts d'entreprise, contrats, dépôts de marque...). Certains avocats ont d'abord vu d'un mauvais œil l'arrivée de ces concurrents proposant de surcroît des tarifs avantageux à travers des systèmes d'abonnements. Pourtant, les « legaltech » se défendent d'une quelconque concurrence frontale. « Nous sommes partis du constat

qu'il y avait un problème concernant l'offre juridique à destination des TPE/PME, explique Pierre Aïdan, fondateur de la plate-forme de services legalstart.fr et ancien avocat d'affaires qui a fait ses armes au sein des cabinets anglo-saxons Linklaters



Marie Bernard,
responsable de l'innovation Europe
au sein du cabinet Dentons

« Dans nos cabinets, nous aurons de plus en plus besoin de personnes capables d'utiliser ces outils puissants. A nous de faire en sorte que tous les avocats puissent être progressivement formés et accompagnés dans leur utilisation, quelle que soit leur génération et leur pratique du droit »

et Davis Polk. Cela est particulièrement vrai au stade de la création d'une entreprise, où le budget consacré au conseil juridique est généralement très contraint. Plutôt que de se débrouiller par eux-mêmes, les entrepreneurs peuvent désormais faire appel à nos services. Le marché était latent, et cela relativise la problématique de concurrence avec les avocats ; au stade de la création d'entreprise, 30 % du marché est désintermédié, c'est ce marché-là qui a constitué notre base initiale de clientèle. Sachant que ce sont les experts-comptables qui sont en charge de plus de 50 % du marché intermédié. » D'ailleurs, plutôt que de craindre d'être marginalisés, certains avocats sont devenus des partenaires de ces « legaltech ». Pierre Aïdan affirme ainsi qu'aujourd'hui, une centaine d'avocats sont contributeurs de legalstart.fr afin d'aider au développement des produits

L'AVIS DE...

Marc Bartel, managing partner de la division juridique en Europe du cabinet de chasse de têtes Heidrick & Struggles



« Les machines permettent d'automatiser les travaux les plus simples »

Comment expliquez-vous l'arrivée progressive de l'intelligence artificielle dans les cabinets d'avocats d'affaires ?

Le modèle des cabinets d'affaires est fondé sur un système pyramidal ; on intègre de jeunes collaborateurs qui évolueront jusqu'à l'association éventuelle mais qui, à leur arrivée, sont chargés des tâches à faible valeur ajoutée. Cela ne les empêche pas de représenter dès le départ un centre de coûts important pour les firmes. Or les clients ne veulent plus se voir facturer les heures de recherche. Les machines permettent donc d'automatiser les travaux les plus simples. Le but est de parvenir à rentabiliser le travail basique et routinier, et d'optimiser le travail à haute valeur ajoutée.

Est-ce également le cas au sein des directions juridiques de grands groupes ?

On demande actuellement aux directeurs juridiques de faire plus avec moins de moyens, donc la question se pose. Il s'agit de trouver les ressources intellectuelles et humaines pour développer un logiciel ad hoc, qui permettrait notamment d'accélérer la production de documents types. Cela se justifierait particulièrement dans les banques, où les juristes produisent un grand nombre de fois le même document standard. Mais un tel projet représenterait un investissement important sur le plan financier et en termes de temps, notamment parce que les phases de test sont relativement longues.

et des documents en ligne. Une stratégie gagnante : si les utilisateurs du site ont besoin d'un conseil plus approfondi, ils sont redirigés vers les avocats partenaires... dont ils peuvent potentiellement devenir les futurs clients.

D'autres « legaltech » se sont créées pour se mettre au service des avocats eux-mêmes. C'est précisément ce que fait la plate-forme Predictice, fondée par deux avocats et deux data scientists. Cette start-up offre aux professionnels du droit une analyse de données, mais surtout, elle est capable de formuler des prédictions de décisions de justice grâce à une série d'algorithmes sophistiqués, basés sur la jurisprudence française disponible en données ouvertes. Récemment, le cabinet d'avocats international Dentons a noué un partenariat avec cette « legaltech » pour le développement d'une application de justice prédictive dédiée aux litiges commerciaux et sociaux. « Nous pouvons, en temps réel, mener une discussion avec un client et intégrer les données qu'il nous fournit dans l'application afin d'obtenir un certain pourcentage de réussite ou d'échec correspondant au

litige concerné », décrit Marie Bernard, responsable de l'innovation Europe au sein du cabinet Dentons.

Par ailleurs, les « robots-avocats » qui commencent à faire irruption dans les cabinets sont aussi d'une aide précieuse. Capables de faire des recherches juridiques très pointues et exhaustives, ils dispensent les collaborateurs et autres

assistants juridiques de ces tâches chronophages. Le cabinet Alain Bensoussan, spécialisé en droit des nouvelles technologies, est l'un des pionniers en la matière puisqu'il a intégré depuis plusieurs mois déjà les robots humanoïdes

Des prédictions de décisions de justice grâce à une série d'algorithmes, basés sur la jurisprudence

Nao et Pepper, créés par la société française Aldebaran. « Leur première fonction est d'abord émotionnelle, souligne Alain Bensoussan, fondateur de la firme parisienne. Tout le monde au sein du cabinet joue avec Nao et Pepper. Certains avocats les emportent même chez eux le week-end pour que leurs enfants les voient ! Ils prouvent également que notre cabinet est à la pointe de la technologie ; par exemple, Pepper accueille les clients et participe aux conférences. Enfin, nous sommes actuellement en train d'apprendre à

Les robots ne peuvent se substituer totalement à l'avocat

Nao les règles Informatique et Libertés en France et dans le reste du monde, en utilisant le fait qu'il sache parler 23 langues différentes. » Cet expert, qui milite pour un droit des robots, prédit qu'à l'horizon 2020, « tous les avocats posséderont un 'bot' (logiciel autonome ou semi-autonome, NDLR). » En attendant, des robots sont testés au sein de grands cabinets internationaux, comme Latham & Watkins. C'est le cas de Ross, un programme d'IBM (un « cousin » du fameux Watson que certaines banques sont en train de déployer) capable d'analyser des milliers de documents juridiques. Le résultat ? Pour l'heure, moyennement convaincant. « Quoique déjà très performants, des outils comme Ross sont encore pour la plupart en phase de test dans les firmes et devront encore apprendre avant de fournir aux avocats un service fiable adapté à leurs pratiques », affirme Bénédicte Brémond, avocate en charge du knowledge management chez Latham & Watkins à Paris. D'autres « poids lourds » du droit des affaires, comme Freshfields Bruckhaus Deringer et DLA Piper, utilisent Kira, un logiciel intelligent développé par une société canadienne qui peut très rapidement scanner des contrats et identifier les points pouvant poser problème. Clifford Chance, cabinet mondial d'origine anglaise, a adopté Kira en juillet 2016. « Il est particulièrement approprié pour les opérations transactionnelles telles que

TÉMOIGNAGE



Alexis Aronio de Romblay, avocat associé chez Lapidès & Potier, contributeur du site legalstart.fr

« Les utilisateurs de legalstart.fr peuvent devenir de potentiels clients »

« Après avoir travaillé environ sept ans chez Linklaters à Paris, puis deux ans chez Stephenson Harwood, j'ai rejoint en mai dernier le cabinet Lapidès & Potier où je développe mon activité de conseil en droit des sociétés et en droit commercial. Mes relations avec le site legalstart.fr, qui propose des services juridiques en ligne

aux entreprises, remontent à cinq ans environ, à ses débuts. J'ai accepté dès le départ d'en être l'un des avocats contributeurs. Mon rôle a consisté notamment à participer à l'élaboration de certains modèles de documents juridiques disponibles sur le site, comme des statuts, des procès-verbaux... Le but n'est pas

de fournir des documents statiques, mais des textes dynamiques. En revanche, dès lors que le besoin juridique d'un utilisateur demande un degré de personnalisation plus important, le site n'hésite pas à me mettre directement en relation avec les prospects en question, qui peuvent ensuite devenir de potentiels clients. »

les fusions-acquisitions ou l'immobilier », explique Paul Greenwood, chief information officer (CIO) chez Clifford Chance, qui assure que la prochaine vague de robots jouira de « systèmes pouvant comprendre et être interrogés dans un langage simple ». « Mais cela prendra plusieurs années avant que cette technologie atteigne une certaine maturité pour le secteur juridique », nuance le CIO.

Nouvelles opportunités de carrières

Comme dans d'autres secteurs, une interrogation préoccupe les professionnels du droit : l'IA fera-t-elle à terme disparaître certains métiers du droit ? Si les « paralegals », c'est-à-dire les secrétariats juridiques et autres structures uniquement dédiées à la création de statuts, ont effectivement une épée de Damoclès au-dessus de la tête, les avocats veulent tempérer. « Les robots peuvent faire de la recherche juridique ou encore de la création de clauses types, mais ils ne peuvent pas se substituer totalement à l'avocat, notamment en ce qui concerne la définition de la stratégie d'un dossier, en conseil ou en contentieux, aver-

tit Sonia Cissé, collaboratrice senior en charge des activités TMT chez Linklaters, cabinet qui a reçu à deux reprises le prix « Innovative Lawyers » du Financial Times. Je ne pense pas que les avocats pourront un jour être remplacés par des robots, d'autant plus que pour qu'une machine effectue une recherche correctement, il faut qu'elle soit orientée par l'humain. Ces technologies permettront avant tout de libérer du temps pour les juristes qui pourront s'atteler à des tâches plus stratégiques. » Nullement en capacité de remplacer le travail d'analyse, le contact et le sens de l'écoute d'un avocat en chair et en os, les robots pourront en revanche créer de nouvelles opportunités de formations et de carrières dans l'avenir. « Pour pouvoir développer et exploiter ces différents outils personnalisés au sein des cabinets, une nouvelle fonction est en train d'émerger, rassemblant des professionnels à la fois compétents dans les domaines juridiques et les nouvelles technologies », observe Denis Criton, associé en corporate chez Latham & Watkins. « Les avocats technologues auront un avantage compétitif majeur, promet également Alain Bensoussan. Car, pour nous, un avocat féru de nouvelles technologies sera le plus à même d'anticiper les futurs besoins de la profession. » ■



Bénédicte Brémond,
avocate en charge
du knowledge management
chez Latham & Watkins à Paris

« Certains avocats, désireux de changer de profession, se connecteront probablement avec des équipes technologiques pour mettre à leur profit leur connaissance de l'activité d'avocat et des besoins de la profession »